



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 75710

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité de créer un centre hospitalier régional multipolaire à La Réunion. Peuplée de plus de 700 000 habitants aujourd'hui, et pôle de référence en santé de la zone sud de l'océan Indien, La Réunion est la seule région française qui ne soit pas encore dotée d'un centre hospitalier régional. Certes, les deux plus importants établissements publics de santé de l'île que sont le groupe hospitalier Sud-Réunion et le centre hospitalier Félix-Guyon assurent actuellement, chacun de leur côté, des services d'envergure régionale que sont la neurochirurgie, la neuroradiologie, la chirurgie cardiaque, les grands brûlés... Pourtant, il est indispensable d'offrir aux Réunionnais et aux habitants de la zone sud de l'océan Indien un plateau technique de très haut niveau que seuls les CHR sont aptes à accueillir et à promouvoir auprès des autorités. En outre, la création d'une telle structure, grâce à un partenariat avec l'université de la Réunion, permettrait la mise en projet d'une faculté de médecine sous-tendue par le développement de la recherche médicale universitaire. Ainsi, les jeunes Réunionnais et les médecins en formation dans la zone océan Indien disposeraient de possibilités de cursus d'études réunionnaises. En conséquence, il la remercie de bien vouloir indiquer dans quelle mesure serait apporté un soutien du ministère à la démarche commune des deux établissements concernés (GHSR et CHD Félix-Guyon) pour la création d'un CHR multipolaire à La Réunion.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75710

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2002, page 2163